

## Compte rendu

– Comité de pilotage –  
23 octobre 2018, à Faux-la-Montagne

### Sous la présidence de :

Catherine Moulin, Présidente du comité de pilotage, Vice-Présidente du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

### Personnes présentes :

Philippe CONNAN, Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches  
Georges MARTINEZ, DDT 19  
Etienne TISSIER, DDT 19 pour la Préfecture de la Creuse  
Sophie RIOL, DDT 19  
Evelyne COTICHE, DDT 23  
Sandra VEDRENNE, DDT 87  
Michel Raix, Fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques 23  
Pierre Henri Pardoux, Fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques 23  
Baptiste MOREAU, Fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques 23  
Célian PUICHEVRIER, Fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques 23  
Pierre SURRE, Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources  
Alice JACQUET, PETR Monts et Barrages  
Annie DUMAITRE, Mairie de Rempnat  
David Dauphin, Lycée forestier de Meymac  
Pauline CABARET, CEN Limousin  
Pauline BENESTEAU, EPTB Vienne

Guillaume Rodier, PNR de Millevaches  
Mélusine Masson, PNR de Millevaches

### Structures excusées :

Agence Française pour la Biodiversité,  
DREAL Nouvelle-Aquitaine,  
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,  
Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine,  
Préfecture de la Corrèze,  
Préfecture de la Haute-Vienne,  
Conseil départemental 19,  
Conseil départemental 87,  
Conseil départemental 23,

Comité régional de canoé-kayak,  
EDF,  
SNCF,  
Agence de développement et de la réservation touristique 19,  
Agence de développement et de la réservation touristique 23,  
Haute-Vienne Tourisme,  
Chambre d'agriculture 19,  
Chambre d'agriculture 87,  
Chambre d'agriculture 23,  
Syndicat de la propriété agricole 19,  
Syndicat de la propriété agricole 87,  
Syndicat de la propriété agricole 23,  
Jeunes agriculteurs 19,  
Jeunes agriculteurs 87,  
Jeunes agriculteurs 23,  
FDSEA 19,  
FDSEA 87,  
FDSEA 23,  
Confédération paysannes 19,  
Confédération paysannes 87,  
Confédération paysannes 23,  
MODEF 19,  
MODEF 23,  
ONCFS 19,  
ONCFS 23,  
ONCFS 87,  
Fédération départementale des chasseurs 19,  
Fédération départementale des chasseurs 87,  
Fédération départementale des chasseurs 23,  
Fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques 19,  
Fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques 87,  
ONF,  
CRPF,  
Communauté de communes Ventadour – Egletons – Monédières,  
Haute Corrèze Communauté,  
Communauté de Communes Creuse Grand Sud,  
Communauté de Communes Briance Combade,  
Communauté de Communes de Noblat,  
Communauté de Communes Portes de Vassivière,  
Mairie de Millevaches,  
Mairie de Peyrelevade,  
Mairie de Saint-Setiers,  
Mairie de Tarnac,  
Mairie de Augne,  
Mairie de Bujaleuf,  
Mairie de Eybouleuf,

Mairie de Eymoutiers,  
Mairie de Nedde,  
Mairie de Saint-Amand-le-Petit,  
Mairie de Masleon,  
Mairie de Neuvic-Entier,  
Mairie de Saint-Denis-les-Murs,  
Mairie de Saint-Léonard-de-Noblat,  
Agence de l'eau Loire-Bretagne,  
Groupement de développement forestier du plateau de Millevaches,  
Groupement de développement forestier de Monts et Barrages,  
Conservatoire botanique national du Massif Central,  
GMHL,  
Sources et rivières du Limousin,  
Fédération Corrèze Environnement,  
Société entomologique du Limousin.

Accueil des participants. Début du COPIL de Haute vallée de la Vienne à 10h15.

Introduction de la séance par Catherine MOULIN, Présidente du COPIL qui remercie l'ensemble des participants de leur présence.

Mélusine MASSON (MM), animatrice Natura 2000 présente l'ordre du jour

- Actualités Natura 2000
- Bilan de l'animation 2017-2018
- Programme d'activités 2018-2021
- Validation des cahiers des charges des Contrats N2000 et des MAEC
- Renouvellement de la Présidence

et donne la parole à Sophie RIOL (SR), DDT19, pour faire le point sur les actualités N2000.

### **Point de l'ordre du jour n°1 : Actualités Natura 2000**

SR explique que les aides de l'animation 2015-2016 (39 8000 €) ont été versées en mai 2018. Les aides de l'animation 2016-2017 (21 000 €) ne sont toujours pas payées, mais devraient l'être d'ici la fin de l'année 2018. La demande de paiement sur l'animation 2017-2018 (12 000 €) est en cours d'instruction. SR annonce que ces aides devraient être payées en fin d'année 2018. Concernant la demande de subvention, elle a été effectuée pour la 1<sup>ère</sup> fois pour 3 ans (47 000 €). Le dossier est en cours de saisie par la DDT19.

L'animatrice Natura 2000 explique que la DREAL Nouvelle-Aquitaine, excusée, devait également présenter des éléments sur ces actualités Natura 2000. Une plate-forme SIN2 est en ligne depuis quelques mois, dédiée à l'animation des sites Natura 2000. Toutes les actions réalisées doivent être entrées dans cette plate-forme, afin de faciliter le suivi du site.

La DREAL a également demandé, cette année, aux animateurs Natura 2000 d'actualiser la cartographie des habitats naturels. Pour le site Haute vallée de la Vienne, la cartographie est récente et ne nécessite pas une actualisation.

### **Point de l'ordre du jour n°2 : Bilan d'animation 2017-2018**

MM effectue quelques **rappels généraux** concernant le Site Natura 2000 haute vallée de la Vienne. Sur les 1318 ha du site, 485 ha sont des habitats d'intérêt communautaire et 18 espèces d'intérêt communautaire sont présentes, ce qui a justifié le classement du site en Natura 2000. Elle rappelle quels sont les enjeux de conservation du site.

La dernière réunion de COPIL s'est déroulée en décembre 2016, organisée par Marion PAROIS. MM a repris l'animation en novembre 2017. Le temps d'animation dédié au site N2000 haute vallée de la Vienne a été réduit de moitié en 4 ans, dû en majorité au blocage du projet d'extension.

L'animatrice fait le bilan de tous les **contrats N2000** engagés sur le site Natura 2000. Aucun contrat sur la période 2017-2018 n'a été déposé.

Au total le site N2000 a bénéficié de 4 contrats ni agricoles et ni forestiers (financement d'actions de bucheronnage, débardage, débroussaillage, broyage, fauche de fougères) et 2 contrats forestiers (maintien de 435 arbres sénescents sur pied pendant 30 ans).

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** ont concerné 22 ha en 2018 (8000 euros).

Au total, depuis 2015, 500 hectares sont engagés par les agriculteurs en MAEC (290 000 euros). 27 exploitations sont concernées.

Mélusine MASSON poursuit le bilan 2017-2018 avec les **études d'incidence**.

- Effacement du plan d'eau de Peyrelevade.  
Guillaume RODIER (GR) fait un point sur le dossier qu'il suit au travers du programme Sources en action.  
Pauline CABARET (PC) explique que le CEN Limousin est chargé de la rédaction et de la mise en œuvre du plan de gestion du site. L'idée est de creuser des gouilles à proximité du site afin de limiter l'impact sur les espèces présentes sur le plan d'eau.
- Reboisement par ONF en bord de cours d'eau (Nedde). L'ONF a réalisé une coupe rase sur une parcelle de résineux en bord de Vienne en 2010 et souhaitait suivre l'évolution naturelle sans replantation. Finalement, au bout de 6 ans aucune essence forestière ne s'était installée. L'ONF va donc replanter la parcelle mais pas en résineux (essences déterminées après analyse de sol).  
GR explique que c'est une expérimentation, et que 3 espèces ont été choisies dont l'érable en espèce dominante.
- 3 documents de gestion forestière. L'animatrice a apporté des conseils techniques pour une meilleure prise en compte des habitats et espèces du site suite à des sollicitations de gestionnaires forestiers.

Concernant la **communication et la sensibilisation** en 2017-2018 :

- Mise à jour du site internet
- Réalisation d'une plaquette d'informations, mise à disposition du grand public (mairies, offices de tourisme, distribution lors des animations grand public...).

Concernant le **projet d'extension** sur la période 2017-2018, aucun jour n'était dédié à ce sujet. MM retrace l'historique :

- 2009 : premiers échanges au sujet d'une extension car le périmètre est incohérent (n'est pas toujours superposé au tracé de la Vienne, coupe des parcelles, coupe des habitats d'intérêt communautaire, ne permet pas de préserver des espèces à très forte valeur patrimoniale...). L'extension concerne 4508 hectares, qui viendraient s'ajouter aux 1318 hectares actuels.
- 2010 à 2013 : 39 réunions organisées avec les différents acteurs du territoire
- 2011 : proposition du dossier au MNHN avec un avis favorable rendu en 2012
- Consultation des collectivités  
Sandra VEDRENNE (SV) corrige MM en expliquant qu'une commune a émis un avis défavorable (Eybouleuf).
- 2013 : envoi du dossier aux 3 Préfets, avec un avis favorable pour la Creuse et la Corrèze et sans réponse côté Haute-Vienne.
- 2014 : demande de rendez-vous avec le Préfet de la Haute-Vienne
- 2015 : demande de 8 mairies de Haute-Vienne au Préfet + courrier du PETR Monts et Barrages au Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.  
SV explique que la DDT 87 va à nouveau présenter le dossier au Préfet de la Haute-Vienne.  
Philippe CONNAN (PhC) fait part du conflit entre le PNR de Millevaches et le Département de la Haute-Vienne. PhC est très optimiste, les relations entre les deux structures vont évoluer avec le lancement de la nouvelle charte du Parc. 2 membres du Conseil Départemental de la Haute-Vienne vont siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte du PNR de Millevaches. Les tensions devraient s'atténuer.

## Point de l'ordre du jour n°3 : Programme d'activités 2018-2021

Les nombres de jours dédiés à l'animation du site N2000 haute vallée de la Vienne sont 87 jours d'avril 2018 à avril 2019, 74 jours d'avril 2019 à avril 2020 et 69 jours d'avril 2020 à avril 2021. Le nombre de jours dédié à l'animation de ce site ne fait que décroître, remarque certains membres présents.

MM présente les actions à mener pour la **gestion des habitats et des espèces** :

- Démarcher les propriétaires et les acteurs du territoire pour mettre en place des contrats N2000, MAEC et charte N2000.

PC demande s'il y a des pistes de contrat N2000 sur le site, sinon le CEN aurait des pistes.

MM explique que pour le moment, non, sauf un contrat forestier déposé en mai-juin 2018 (en cours d'instruction).

Concernant les MAEC, Etienne TISSIER (ET) demande si des agriculteurs concernés par le projet d'extension seraient intéressés par en déposer. Cela pourrait appuyer le dossier. MM répond que oui.

- Faire la promotion du pastoralisme – retour du gardiennage sur les parcelles à l'abandon. Plusieurs parties du site ne sont pas entretenues et les milieux se referment.

PC explique que le Parc a œuvré à la mise en place de ces groupements pastoraux. Pour le CEN Limousin, c'est un vrai avantage puisqu'ils n'ont plus besoin de clôturer toutes leurs parcelles (seulement quelques-unes pour des parcs de nuit).

PC poursuit sur le fait que le CEN gère 80 hectares aux sources de Vienne, dont 55 en cours d'acquisition. MM annonce que le CEN signera certainement une charte N2000 après l'acquisition de ces parcelles.

PhC explique que la création de ces groupements pastoraux permet d'inscrire dans la durée la gestion des habitats naturels. Il poursuit en évoquant les aides pastorales qui pourront être mobilisées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine (aides disponibles actuellement dans les Pyrénées atlantiques). Ces aides devraient arriver sur le territoire dès 2019.

PC explique que ces aides pourront financer des bergers.

Evelyne COTICHE (EC) complète en expliquant que le PDR limousin devrait effectivement intégrer ce qui existe dans le PDR aquitain (reconnaissance du Limousin comme territoire de pastoralisme).

Pour **améliorer les connaissances** :

- Faire des suivis des parcelles où ont été engagés des travaux (contrats, MAEC ...). MM explique que des travaux sont financés en faveur d'habitats ou d'espèces sans systématiquement suivre l'évolution des sites. Il faudrait mettre en place un protocole universel, le Conservatoire Botanique Massif Central serait potentiellement intéressé (sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine lors du COPIL du sites N2000 tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air).
- Faire des suivis de forêt pour prévenir les coupes rases et démarcher les propriétaires (présentation de contrats N2000, du dispositif OPAGE ou du programme Sources en action).
- Prospections naturalistes (moules, écrevisse à pattes blanches, sonneurs à ventre jaune...)
- Actualisation du DOCOB

Pour l'onglet **communication**, MM propose de conduire 1 ou 2 animation/chantier de restauration pour le grand public chaque année, d'actualiser régulièrement le site internet et de travailler en partenariat sur différents projets avec le lycée de Neuvic.

Une animation grand public a déjà eu lieu cette année. 18 participants, 2 bergers et 2 animateurs étaient présents pour découvrir les sources de la Vienne et le pastoralisme. Pour l'année 2019

cette animation va être reconduite. Les bergers souhaitent que la journée se déroule sur 1 journée avec un repas partagé le midi (produits locaux à vendre). PC et MM vont organiser cette journée cet hiver pour que l'animation soit dans les carnets de sorties du CEN et de PNR. PhC explique que les groupements pastoraux ne sont que très peu propriétaires de parcelles. C'est grâce à la mise à disposition des parcelles du CEN qu'ils peuvent vivre.

Une convention est en cours de signature entre le PNR et le lycée de Neuvic pour encadrer un groupe d'étudiants dans le cadre d'un projet tutoré de BTS GPN (sujet : recensement d'arbres sénescents).

Une classe interviendra également pour faire des relevés botaniques sur un site où avait eu lieu un chantier école.

MM demande à David DAUPHIN (DD), représentant de l'école forestière de Meymac, s'il est possible de faire les mêmes actions avec les élèves de Meymac. DD tout est possible, notamment avec les BTS gestion forestière.

Plusieurs articles de communication ont été rédigés et publiés (site internet, facebook, communiqué de presse, journal...).

Participation de l'animatrice N2000 lors de la journée d'échanges Sources en actions.

Concernant le projet d'**extension**, MM explique qu'elle attend beaucoup de ce COPIL pour savoir quoi faire par la suite.

PhC explique qu'il faut repositionner le dossier

SV rappelle que le dossier sera représenté au Préfet de la Haute-Vienne.

GR demande les détails techniques bloquant le dossier, afin de le modifier avant re-proposition au Préfet.

SV explique que la chambre d'agriculture bloque le dossier et qu'une commune a voté contre le projet d'extension (Eybouleuf).

EC annonce que dans tous les cas, un avis défavorable doit être appuyé scientifiquement.

Pierre SURRE (PS) demande si est utile que les EPCI rédigent des notes techniques pour appuyer le dossier ?

EC explique qu'il est nécessaire de prendre en compte le Plan national d'Actions moule perlière (se rapprocher de LNE et Gilles BARTHELEMY de l'AFB).

PhC est confiant, il faut repartir avec un bon état d'esprit.

ET propose d'organiser une réunion d'information grand public pour expliquer N2000 et relancer la dynamique sur une base apaisée.

PC propose également d'organiser une journée d'échanges entre agriculteurs (retour d'expérience de certains).

PhC indique qu'il faut rester confiant et attendre l'instruction côté Haute-Vienne. Le Parc peut rédiger une note en compilant les différents avis techniques des acteurs du territoire (EPCI, CTVA, Fédération de pêche...).

## **Point de l'ordre du jour n°4 : Validation des cahiers des charges des contrats et des MAEC.**

MM a fait une liste de cahiers de charge, en expliquant son choix (lié au HIC et espèces présentes sur le site).

Ajout de 2 nouvelles MAEC pour les groupements pastoraux.

Concernant les contrats, les propriétaires sont souvent réticents du fait de devoir avancer l'argent. EC explique qu'il peut être demandé des acomptes dès que les factures sont payées par le bénéficiaire.

PC annonce que les propriétaires peuvent également faire appel au CEN via une convention.

MM explique que le Parc ne peut plus prendre en charge ces contrats puisqu'une part d'autofinancement (20%) lui est demandée, comme à toutes les collectivités. EC confirme ces propos.

## **Point de l'ordre du jour n°5 : Renouvellement de la Présidence du COPIL.**

Catherine MOULIN annonce qu'elle se représente, malgré son souhait de passer la main, puisqu'il n'y a pas de nouveaux candidats. Seuls les membres des collectivités peuvent participer au vote de renouvellement de la Présidence.

Catherine MOULIN est réélue Présidente du COPIL du site Natura 2000 Haute Vallée de la Vienne et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches est reconduit en tant que structure porteuse de l'animation du site.

Catherine MOULIN remercie tout le monde d'avoir apporté sa réflexion au travail de Mélusine MASSON.

Fin de séance à 12h.